

GRILLE TARIFAIRE

MARQUE NF – POSTES DE SECURITE MICROBIOLOGIQUE



SOMMAIRE

- 1. Obtention de la certification (par site de production)**
- 2. Surveillance des produits certifiés (par site de production)**
- 3. Extension d'admission**
- 4. Frais de demande de maintien**
- 5. Facturation des frais de séjour et de déplacement**

Janvier 2024

1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (par site de production) (EN € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	4855 €
Audit : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et temps de déplacement : - en Europe - hors Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.5.)	7199 € 7882 €
Essais d'admission pour les gammes 900, 1200 et 1500 mm - Par modèle (hors essais électriques) - Essais de sécurité électrique	17864 € sur devis
Essais d'admission pour les gammes 1800 mm - Par modèle (hors essais électriques) - Essais de sécurité électrique	sur devis sur devis

Vérifications supplémentaires dans le cadre de l'obtention de la certification

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	996 €
Audit	sur devis
Essais suivant vérifications à réaliser	sur devis

2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production) (EN € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Suivi qualité du dossier	3003 €
Audit : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et temps de déplacement : - en Europe - hors Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.5.)	2673 € 3338 €
Essais de suivi pour les gammes 900, 1200 et 1500 mm - n+1 - n+2 - n+3	10490 € 12149 € 9637 €
Essais de suivi pour les gammes 1800 mm - n+1 - n+2 - n+3	sur devis sur devis sur devis

Vérifications supplémentaires dans le cadre de l'obtention de la certification

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	996 €
Audit	sur devis
Essais suivant vérifications à réaliser	sur devis

Droit d'usage de la marque NF reversé à AFNOR Certification

PRESTATIONS	TARIF
Droit d'usage de la marque NF	10% des montants facturés dans le cadre de la surveillance des produits certifiés (hors frais de séjour et de déplacement)

3. EXTENSION D'ADMISSION (EN € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	1571 €
Audit	sur devis
Essais d'extension à un appareil de même gamme qu'un appareil déjà admis.	1496 €

Vérifications supplémentaires dans le cadre d'une extension

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	1473 €
Audit	sur devis
Essais d'extension à un appareil de même gamme qu'un appareil déjà admis	10781 €

4. FRAIS DE DEMANDE DE MAINTIEN (EN € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier . demande conjointe avec une demande d'admission . demande postérieure à l'admission	556 € 821 €
Emission d'un certificat suite à modifications administratives	821 €
Traitement d'un recours contre décisions	6442 €

6. FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE PLACEMENT

Déplacement en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait France	593 €	809 €	1025 €	1241 €	1457 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacements hors France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait Europe	678 €	984 €	1236 €	1500 €	1764 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacement Dom Tom et hors Europe

Les frais de séjour et de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.

Des frais administratifs de traitement de ces frais réels d'un montant de 250€ sont également appliqués.